

Postulat : « Récupérons l'eau de pluie »

L'été que nous venons de vivre laissera des traces sur nos paysages... et dans nos mémoires: feux de forêts, alpages asséchés, disparitions de certains glaciers... la liste des conséquences néfastes du changement climatique ne cesse de s'allonger.

Heureusement à un niveau plus local, la seule conséquence qui a véritablement touché la majorité des citoyens romands dans leur quotidien se nomme "restrictions d'eau" en d'autres termes: interdiction d'arroser son gazon!

Pour d'autres habitants, le problème se révèle plus épineux puisque leurs revenus en pâtissent directement. Je pense aux agriculteurs dont les rendements s'effondrent ou plus proche de chez nous aux vigneron·nes qui ont dû arroser leurs vignes.

À l'heure d'écrire des lignes, les grandes chaleurs devraient être derrière nous, toutefois les météorologues alertent déjà sur un « nouveau type » de catastrophes automnales : les précipitations massives. En cas de forte averse, l'eau qui ruisselle des toits pourrait donc être stockée plutôt que de surcharger les réseaux d'eaux claires.

Tantôt secs ou détrempés, notre emprise individuelle sur les éléments paraît sans cesse se réduire. Toutefois nous pouvons essayer de limiter les conséquences négatives de ces épisodes extrêmes en adaptant nos infrastructures. Le concept est donc simple: récupérer l'eau de pluie.

Par voie de postulat, je demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

- d'encourager les habitants à installer des citernes de récupération en développant des mesures incitatives pour les installations enterrées.
- d'installer sur le domaine public ou privé (en accord avec les propriétaires) proche des parcelles agricoles, des installations de récupération qui pourraient servir à arroser les cultures lors de sécheresses.
- d'introduire le concept de récupération d'eau de pluie dans toutes les constructions futures.

Guy Minder

Lutry, le 17 août 2026

